



**MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION  
NATIONALE,  
DE LA JEUNESSE  
ET DES SPORTS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Concours externe du Capet et Cafep-Capet**

**Section sciences et techniques médico - sociales**

**Exemple de sujet pour l'épreuve écrite disciplinaire appliquée**

*À compter de la session 2022, les épreuves du concours externe du Capet et du Cafep-Capet sont modifiées. [L'arrêté du 25 janvier 2021](#), publié au journal officiel du 29 janvier 2021, fixe les modalités d'organisation du concours et décrit le nouveau schéma des épreuves.*

## **Première partie**

### **Analyse de solutions et de documents techniques**

En France, la précarité énergétique est reconnue comme un problème social à part entière depuis 2010 avec la loi Grenelle II : “Est en précarité énergétique [...] une personne qui éprouve dans son logement des difficultés particulières à disposer de la fourniture d’énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison notamment de l’inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d’habitat”.

**Source : Précarité et vulnérabilité énergétiques dans l’agglomération grenobloise** - OBS’Y, le réseau des observatoires de l’agglomération grenobloise. Disponible sur : [udaf38.fr](http://udaf38.fr) (consultation octobre 2018)

La plateforme de lutte contre la précarité énergétique de Grenoble réunit les acteurs publics et privés du territoire concernés par cette problématique, en assurant une coordination de leurs interventions.

**Analyser la réponse apportée par la plateforme de Grenoble au phénomène de précarité énergétique.**

## Seconde partie

### Séquence pédagogique

En vous appuyant sur le dossier documentaire fourni et dans la perspective d'un enseignement en terminale technologique « Sciences et technologies de la santé et du social », concevoir une séquence permettant de travailler les contenus et les capacités exigibles du pôle thématique : **Quelles politiques sociales et quels dispositifs d'action sociale pour favoriser le bien-être des individus et des groupes ainsi que la cohésion sociale ?**

Préciser :

- les contenus et capacités exigibles choisis ;
- le nombre et le titre des séances ;
- les objectifs visés et les compétences à acquérir par les élèves pour chacune des séances ;
- les activités proposées au élèves (modalités, supports, ...) ;
- les modalités d'évaluation envisagées.

Pour une séance au moins sont attendues les consignes données aux élèves, les productions à réaliser et la trace écrite.

Argumenter les choix pédagogiques opérés.

**Extrait du programme de sciences sanitaires et sociales- classe de terminale de la série Sciences et technologies de la santé et du social**

#### **Pôle thématique**

**Quelles politiques sociales et quels dispositifs d'action sociale pour favoriser le bien-être des individus et des groupes ainsi que la cohésion sociale ?**

L'étude des politiques sociales est développée en continuité avec les acquis de la classe de première sur l'ensemble des modules. Elle s'appuie sur l'analyse et l'exploitation de documents scientifiques ou techniques de qualité permettant le développement de la culture spécifique au domaine.

Les activités proposées mobilisent les acquis du pôle méthodologique du programme de première dans une démarche active et réflexive au service de la compréhension des politiques sociales et des dispositifs d'action sociale.

Prenant appui sur les modules **Modes d'intervention en santé et action sociale** et **Protection sociale** de la classe de première, l'étude de différents dispositifs de lutte contre la précarité, la pauvreté et l'exclusion sociale permet de lier le diagnostic des besoins sociaux sur un territoire avec les dispositifs et actions mis en place. Le lien entre les politiques sociales et les dispositifs de protection sociale est mis en évidence.

L'organisation et le fonctionnement des dispositifs et institutions sont étudiés à partir d'exemples locaux et de rencontres avec des professionnels du champ social. **Au moins un exemple de**

**dispositif de lutte contre l'exclusion est étudié.**

| <b>Contenu</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                       | <b>Capacités exigibles</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p><b>Des politiques sociales, vers l'action sociale</b><br/>           Approche historique, évolution des politiques sociales.<br/>           De l'identification d'un problème social à l'élaboration d'une politique sociale.<br/>           Caractéristiques des politiques sociales.<br/>           L'action sociale.</p> <p><b>Étude de dispositifs s'inscrivant dans une politique sociale</b></p> <p>Périmètre de l'intervention : population, missions, objectifs.</p> <p>Modalités d'intervention auprès et avec des publics.<br/>           Acteurs du dispositif ; partenariat, complémentarité ; participation de la population.<br/>           Cadre institutionnel et financement.</p> <p><b>Principales notions</b><br/>           Action sociale - association - besoins sociaux - collectivité publique - contractualisation - décentralisation - partenariat - politique sociale- solidarité - territoire d'action sociale - traité, règlement européen ; texte législatif et réglementaire - travail social.</p> | <p>Montrer comment une politique sociale participe au bien-être de l'individu et des groupes sociaux, à la cohésion sociale.</p> <p>Illustrer l'évolution de la place de l'utilisateur dans les politiques sociales.</p> <p>Présenter une politique sociale au regard d'un problème social contextualisé.</p> <p>Illustrer la pluralité des sources de financement de l'action sociale.</p> <p>Montrer l'intérêt d'un diagnostic des besoins sociaux sur un territoire pour la conception d'une politique sociale locale, d'un dispositif.</p> <p>Analyser un dispositif s'inscrivant dans une politique sociale.</p> <p>Analyser la diversité des interventions sociales et leur complémentarité en réponse à un problème social.</p> |
| <p>Les relations entre les politiques sociales et les questions de santé font l'objet d'une première approche.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |

## LISTE DES ANNEXES

### **ANNEXE 1 : Précarité et vulnérabilité énergétiques dans l'agglomération grenobloise**

Source : *OBS'Y, le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise – mai 2014*.  
Disponible sur : [udaf38.fr](http://udaf38.fr) (consultation octobre 2018)

### **ANNEXE 2 : Analyse des besoins sociaux du CCAS de Grenoble (extrait)**

Source : *Analyse des besoins sociaux CCAS Grenoble (2018)*. Disponible sur : [www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr)  
(consultation septembre 2019)

### **ANNEXE 3 : Précarité énergétique : vous souhaitez mieux vivre dans votre logement ? - Plaquette de présentation de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique du CCAS de Grenoble**

Source : *Site de la ville de Grenoble* Disponible sur : [www.grenoble.fr/48-le-ccas.htm](http://www.grenoble.fr/48-le-ccas.htm)  
(consultation octobre 2018)

### **ANNEXE 4 : Plateformes territoriales de lutte contre la précarité énergétique - Retours d'expériences et enseignements méthodologiques (février 2016).**

Source : *Agence nouvelle des solidarités actives*. Disponible sur : <https://www.unccas.org>  
(consultation octobre 2018)

### **ANNEXE 5 : La plateforme grenobloise de lutte contre la précarité énergétique**

Source : *Lutte contre la précarité énergétique - Un premier recensement de dispositifs complémentaires au programme « Habiter Mieux »* Disponible sur : [www.planbatimentdurable.fr](http://www.planbatimentdurable.fr)  
(consultation octobre 2018)

### **ANNEXE 6 : Quelques chiffres sur le fonctionnement de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique**

Source : *Dossier de presse. Présentation du dispositif Plateforme de lutte contre la précarité énergétique. Mercredi 16 janvier 2019, 13h CCAS de Grenoble*. Disponible sur : [www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr)  
(consultation septembre 2019)

## ANNEXE 1 : Précarité et vulnérabilité énergétiques dans l'agglomération grenobloise

### Préambule

La hausse des coûts de l'énergie est devenue un véritable problème pour une part croissante de la population. Problème lié à nos modes de vie qui requièrent une mobilité quotidienne encore trop souvent dépendante de la voiture. Problème lié au prix du logement, qui impose à certains soit de s'éloigner des centres-villes – et donc de générer des trajets énergivores – soit d'habiter des logements de moindre qualité – et donc souvent moins bien isolés. Des situations de précarité énergétique sont ainsi apparues, impactant en premier lieu ceux dont les budgets sont les plus serrés.

Cette précarité, reflet d'une des formes "modernes" de la précarité générale, a des enjeux qui ne se situent pas seulement ici et maintenant. Il s'agit de repérer les situations de vulnérabilité énergétique et les facteurs pouvant faire basculer dans la précarité énergétique de demain : repérer les ménages dont les modes de vie, conditions de logement et niveau de revenus seraient fortement impactés par une hausse significative des coûts de l'énergie. [...]

Fruit d'un travail d'observation partenarial, le présent document croise des constats issus de l'habitat, des déplacements, de l'environnement, du social. Il est le premier réalisé sous la houlette de l'OBS'Y<sup>1</sup>, le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise. [...]

### DE LA PRECARITE A LA VULNERABILITE ENERGETIQUE GLOBALE

#### [...] LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE GLOBALE : UNE ANALYSE ÉLARGIE DU PROBLÈME

La vulnérabilité énergétique globale adopte une posture plus prospective. Il s'agit de prendre en considération les évolutions possibles du coût des énergies et les points de fragilité pouvant faire basculer un ménage : perte d'emploi, problème de santé, rupture familiale... autant d'éléments pouvant amener à une dégradation de la situation économique des ménages, toutes classes sociales confondues. En effet, outre les ménages les plus précaires, ceux qui cumulent des revenus moyens, un logement énergivore, une forte dépendance à l'automobile et un éloignement domicile-travail peuvent être "vulnérables". L'observatoire régional de l'habitat et du logement estime que les dépenses de carburant, ajoutées aux dépenses de logement, peuvent représenter jusqu'à 40 % de leur revenu. Cette notion, que Bruno Maresca appelle le "coût résidentiel", est un facteur essentiel de l'analyse des inégalités sociales et territoriales.

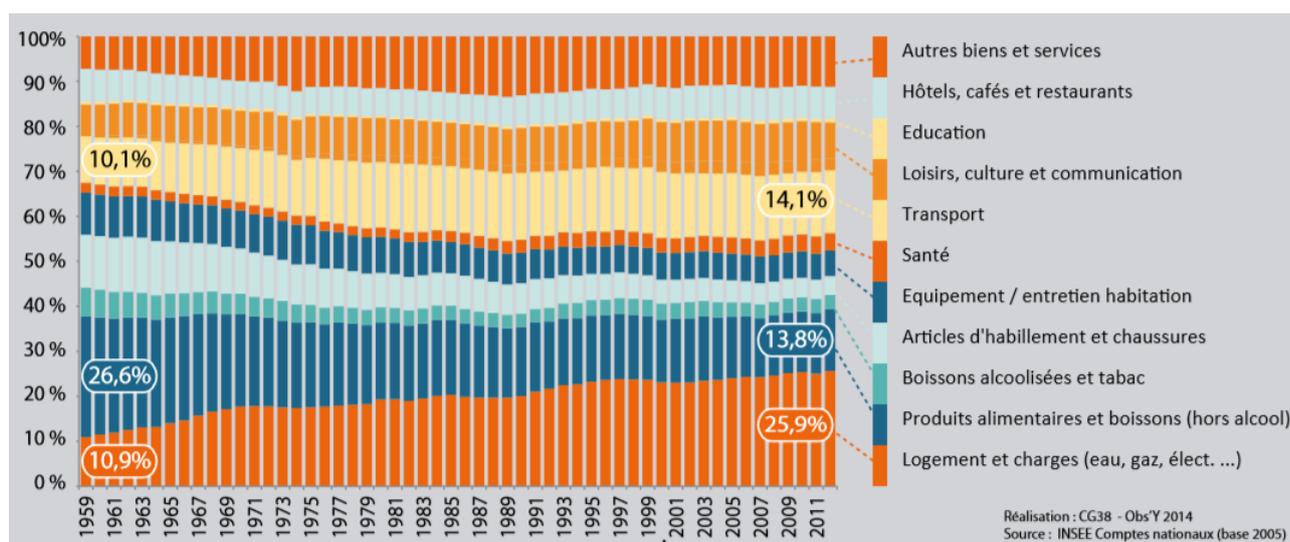
---

1

Le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise, baptisé Obs'Y, est né en 2013.

Ce partenariat réunit le Conseil Départemental de l'Isère, Grenoble-Alpes-Métropole, la Ville et le CCAS de Grenoble, la CAF de l'Isère, le Syndicat mixte des transports en commun (SMTC), l'Université de Grenoble, l'agence d'urbanisme, l'Udaf Isère et l'Agence d'études et de promotion de l'Isère (AEPi). L'Obs'Y a vocation à produire de la connaissance sur le territoire de l'agglomération grenobloise : à partir d'indicateurs-clés, d'études et d'analyses, il s'agit d'élaborer des diagnostics partagés sur différentes thématiques (précarité, habitat, enfance, personnes âgées, économie...) utiles au pilotage de l'action publique.

## Dépenses des ménages en France entre 1959 et 2011



### LA PRÉCARITÉ ÉCONOMIQUE, PORTE D'ENTRÉE POUR OBSERVER LA VULNÉRABILITÉ ÉNERGÉTIQUE

Les pôles urbains concentrent une part importante de population touchée par le chômage et en difficulté financière, notamment parce que c'est là que se situe la majorité des logements sociaux. Grenoble accueille à elle seule près de la moitié des ménages modestes<sup>2</sup> de l'agglomération (plus de 20 000 ménages concernés). Bien que touchant un volume moins important de ménages (effet "taille" de la commune), les communes de première couronne (Fontaine, St-Martin-le-Vinoux, Échirolles) et Vizille comptent plus du quart de ménages modestes dans leur population.



### Dans l'agglomération grenobloise, des ménages "précaires à dominante énergie" et "précaires globaux"

#### UN SURENDETTEMENT EN HAUSSE CHEZ GEG ET EDF

L'agglomération grenobloise a la particularité d'avoir plusieurs fournisseurs d'énergie, dont GEG (Gaz électricité Grenoble) dans la ville-centre et EDF dans la plupart des autres communes de l'agglomération. Chacun rencontre des ménages en difficulté, dont certains en retard de paiement par oubli, par souci de gestion budgétaire (attendre le mois suivant pour payer) ou en raison de réels problèmes de paiement (pouvant aboutir à la pose de limiteurs (SMI) ou à des coupures).

Sur l'ensemble de l'agglomération, près de 4 500 ménages étaient bénéficiaires du tarif de première nécessité (TPN) fin 2012 (pour l'électricité), dont 1 120 à Grenoble. Ces effectifs ont augmenté de 60 % entre 2012 et 2013 mais c'est principalement dû à l'automatisation du TPN et au relèvement des plafonds d'accès aux tarifs sociaux<sup>3</sup> (cf. loi Brottes). Ils ne reflètent toutefois

<sup>2</sup> Sont considérés comme ménages modestes, les ménages éligibles à un logement très social. L'attribution de ce type de logement (relevant d'un PLAI - Prêt Locatif Aidé d'Intégration) dépend principalement d'un plafond de ressource variable selon la catégorie du ménage (pour une personne seule, le seuil est fixé à 10 908 €).

<sup>3</sup> Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018, en application de la loi pour la transition énergétique vers la croissance verte, les tarifs

pas l'ensemble des situations de précarité énergétique (à Grenoble, par exemple, le service recouvrement a reçu plus de 11 000 visites en 2012) et ciblent en général les ménages qui se chauffent exclusivement à l'électricité.

Plus récemment, on constate l'apparition de nouveaux publics en difficultés : les personnes âgées (aux faibles retraites, seules dans un logement familial...), les jeunes ainsi que les ménages résidant dans les logements énergivores des années 1970. Les fournisseurs d'énergie et d'autres acteurs œuvrant dans ce champ (l'ADIL<sup>4</sup>, la CNL<sup>5</sup>, les travailleurs sociaux) notent la tendance de certains ménages à se priver de confort en limitant leur chauffage individuel en raison du coût de l'énergie. GEG observe enfin une évolution notable : la hausse du surendettement pour des dettes liées à l'énergie. Parmi les 200 nouveaux clients reçus au service recouvrement, la moitié a déposé un dossier de surendettement pour ces raisons. Au total, 313 dossiers Banque de France ont été déposés en 2012, contre 151 en 2010. La hausse du surendettement est confirmée par EDF dans l'agglomération.

## **L'inconfort thermique : révélateur de vulnérabilité ?**

*Source : étude Ibest menée sur l'agglomération grenobloise*

Deux foyers de l'agglomération sur dix déclarent un logement "trop chaud en été ET trop froid en hiver" ou "trop froid en hiver". Ils seront appelés par la suite, les occupants des "logements énergétiquement précaires".

### **UNE SITUATION INDÉPENDANTE DE LA SENSIBILITÉ DU RÉPONDANT**

La perception de la température peut dépendre de caractéristiques de la personne interrogée ou de sa "sensibilité". Alors que les personnes âgées sont souvent citées comme plus vulnérables, ce sont les jeunes de moins de 35 ans qui, pour près d'un tiers (31 %) déclarent vivre dans des logements énergétiquement précaires. Par ailleurs, aucun lien avec l'état de santé de la personne interrogée n'est apparu dans l'étude. Ce sont bien les caractéristiques physiques du logement qui sont en cause et pas la sensibilité ou la fragilité particulière de celui qui l'occupe. Les logements concernés manifestent par ailleurs d'autres signes d'inconfort : 29 % sont perçus comme trop petits, trop sombres et/ou trop bruyants. [...]

### **PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE ET PRÉCARITÉ FINANCIÈRE CONVERGENT... MAIS NE SONT PAS REDONDANTES**

Le fait qu'on trouve des ménages avec des revenus inférieurs à l'ensemble du panel (56 % gagnent moins de 1 500 / mois contre 42 % en moyenne) explique cette pression ressentie sur le coût du logement et les privations qu'elle impose pour 2 ménages concernés sur 3.

### **DES LOCATAIRES DU PARC PUBLIC PRÉSERVÉS**

L'étude démontre que les locataires sont particulièrement touchés par l'inconfort thermique, bien plus dans le parc privé que dans le parc social. Les propriétaires, bien que moins nombreux, sont également concernés (ils représentent un tiers des "mals isolés"). [...]

---

sociaux pour les énergies – électricité et gaz – ont été remplacés par le chèque énergie

4 ADIL : Agence Départementale d'Informations sur le Logement. La vocation de l'ADIL consiste à offrir gratuitement aux habitants du département un conseil juridique, financier et fiscal sur le logement et l'urbanisme

5 CNL : Confédération Nationale du Logement. La CNL est une association française loi de 1901. Elle milite pour la préservation du pouvoir d'achat et l'amélioration de la vie quotidienne des familles.

La CNL siège dans toutes les instances de concertation et de médiation en matière de logement et de consommation.

## **LES BÉNÉFICIAIRES DE LA PLATEFORME PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE DE GRENOBLE : DES MÉNAGES “PRÉCAIRES GLOBAUX”**

*Source : analyse des bénéficiaires de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique*

En juin 2012, une plateforme de lutte contre la précarité énergétique a été mise en place pour coordonner l'action des acteurs locaux concernés. Depuis son démarrage, la plateforme a suivi 166 ménages. Leur profil est proche du public connu par l'action sociale : des femmes, des adultes de 26-40 ans, des personnes vivant seules et des familles monoparentales (un quart du public). Cela s'explique, d'une part, par les difficultés accrues de ces ménages et, d'autre part, par le fait qu'ils sont principalement orientés par le service social du Conseil général<sup>6</sup>, le CCAS et le Pôle habitat Social de Grenoble. Comme d'autres acteurs (ADIL, travailleurs sociaux du Conseil général...), la plateforme témoigne de la difficulté à toucher un public large malgré les campagnes d'information grand public. Les trois quarts des ménages sont soit inactifs, soit en recherche d'emploi. On retrouve une situation partagée par de nombreux ménages en précarité énergétique en France. Être inactif implique d'être plus souvent présent dans son logement (devoir chauffer davantage, être plus sensible au froid)... Cela implique également de plus faibles ressources financières, par exemple lors du passage à la retraite. La quasi-totalité des ménages réside en appartement. Les statuts d'occupation sont variés : la moitié est locataire dans le parc public, le reste est dans le parc privé, plus rarement propriétaire. En fonction de ce critère, les difficultés ne sont pas les mêmes. Le logement social est globalement de bonne qualité mais accueille des ménages aux faibles ressources, l'état des logements dans le parc locatif privé dépend de l'investissement que veulent faire les propriétaires, etc.

Outre les ressources financières, c'est bien la surface des logements, leur ancienneté et le type de chauffage qui expliquent la précarité énergétique. [...]

La majorité des ménages cumule les trois dimensions de la précarité énergétique. Les difficultés budgétaires des ménages et les dépenses d'énergie sont toutefois centrales : 54 % limitent le chauffage pour contenir le prix de la facture ; 53 % sont en impayés auprès de GEG, alors que peu bénéficient des tarifs sociaux de solidarité ; 13 % ont un dossier de surendettement en cours. La régulation des charges peut notamment peser très lourdement sur les budgets des ménages. [...]

Source : *OBS'Y, le réseau des observatoires de l'agglomération grenobloise – mai 2014*. [En ligne]. Disponible sur : [udaf38.fr](http://udaf38.fr) (consultation octobre 2018)

## ANNEXE 2 : Analyse des besoins sociaux du CCAS de Grenoble (extrait)

| <b>Economie et emploi</b>                                         | <b>Revenus et précarités</b>                                                       |
|-------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------|
| <i><b>Les chiffres clés</b></i>                                   | <i><b>Les chiffres clés</b></i>                                                    |
| Nombre d'emplois 95300                                            | Revenu médian (par UC) 1700 euros/mois                                             |
| Taux de chômage 16%                                               | Revenu médian des familles monoparentales 1300 euros/mois                          |
| Evolution du nombre de chômeurs +3,5%/an                          | Revenu maximum des 10% les plus pauvres 800 euros/mois                             |
| Part d'actifs occupés à temps partiel 21%                         | Taux de pauvreté des moins de 30 ans 27%                                           |
| Répartition des salariés à temps partiel 65% femmes/ 35% d'hommes | Part de la population estimant sa situation financière juste voire difficile 34%   |
|                                                                   | Part de la population déclarant se restreindre sur les vacances et les loisirs 48% |

### **Précarité énergétique : quand la précarité financière et les caractéristiques du logement empêchent le confort**

En France, la précarité énergétique est aujourd'hui reconnue comme une problématique sociale transversale et ses contours sont définis par la loi : il s'agit des « difficultés particulières à disposer de la fourniture d'énergie nécessaire à la satisfaction de ses besoins élémentaires en raison de l'inadaptation de ses ressources ou de ses conditions d'habitat ». Dans l'enquête nationale sur les conditions de vie, 5 % des Français déclaraient ne pas avoir pu payer à temps leurs factures d'électricité au moins une fois dans l'année en 2016. Ce taux s'élève jusqu'à 13 % chez les familles monoparentales et 11 % chez les couples avec 3 enfants et plus.

À Grenoble, la plateforme précarité énergétique du CCAS accompagne les ménages pour réduire leur consommation d'énergie et apporter des solutions face au paiement des factures énergétiques. L'intervention repose sur le repérage des situations, l'accompagnement juridique et budgétaire, et l'orientation vers les acteurs adéquats. En 2018, 157 ménages ont été accompagnés dans ce cadre. Le nombre de demandes a triplé depuis 2015 (de 102 à 333).

Les ménages en situation de précarité énergétique cumulent bien souvent précarité financière et difficultés à se chauffer confortablement compte tenu des caractéristiques de leur logement et de leur mode de chauffage. Les ménages accompagnés par la plateforme du CCAS réunissent en effet plusieurs marqueurs de vulnérabilité : il s'agit pour plus de la moitié de personnes seules, sans emploi (71 % de bénéficiaires inactifs ou au chômage), dans leur quasi-totalité locataires et dont le mode de chauffage est individuel (électricité ou gaz). Les trois dimensions de la précarité énergétique sont visibles, à la fois dans l'inconfort ressenti et du point de vue des caractéristiques du bâti : ancien et peu isolé. Le public accompagné vit en effet essentiellement dans des quartiers d'habitat ancien (Berriat, Saint-Bruno, centre-ville) ou construit entre 1946 et 1975 (Capuche, grands boulevards).

Si les difficultés à chauffer correctement son logement se répercutent sur le budget des personnes, les impacts de la précarité énergétique se mesurent également du point de vue de l'inconfort, des conséquences psychologiques (stress), sociales (honte de recevoir ses proches, isolement) et sanitaires. L'enjeu de la lutte contre la précarité énergétique consiste à repérer les publics concernés. Même lorsqu'une problématique énergétique est avérée, les professionnels soulignent que les difficultés énoncées par les ménages ne concernent pas en premier lieu la précarité énergétique à proprement parler. Il est donc d'abord nécessaire de traduire les demandes pour caractériser les situations avérées. Une autre problématique de repérage concerne les publics potentiellement en précarité énergétique mais invisibles car non suivis par les services sociaux ou qui ne se trouvent pas en situation d'impayés d'énergie car ayant renoncé à se chauffer correctement.

Enfin, le repérage des publics en difficultés de paiement peut également s'avérer plus problématique aujourd'hui en raison du remplacement des tarifs sociaux de l'énergie, dont le bénéfice était automatisé, par le chèque énergie envoyé au domicile des bénéficiaires mais qui demande à ces derniers une démarche auprès de leur fournisseur d'énergie pour déduire le montant de leur facture. Ce repérage implique de tisser des liens forts avec les fournisseurs d'accès à l'énergie. À Grenoble, le partenariat avec GEG permet d'orienter un certain nombre de ménages vers la plateforme du CCAS.

Source : *Analyse des besoins sociaux CCAS Grenoble (2018)*. [En ligne]. Disponible sur : [www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr) (consultation septembre 2019)

## ANNEXE 3 : Précarité énergétique : vous souhaitez mieux vivre dans votre logement ? - Plaquette de présentation de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique du CCAS de Grenoble

www.ccas-grenoble.fr

### Précarité énergétique Vous souhaitez mieux vivre dans votre logement ?



#### Parlons-en...

1

Prenez contact  
avec la plateforme  
précarité énergétique  
pour un rendez-vous  
gratuit et individuel

3

Des solutions  
concrètes et adaptées  
à vos besoins vous sont  
proposées

Un diagnostic  
de votre situation  
est réalisé avec un  
conseiller spécialisé du  
CCAS et un juriste  
de l'ADIL

2

04 76 69 46 26  
pf.energie@ccas-grenoble.fr



### MON LOGEMENT PLUS FACILE À VIVRE !

Améliorer sa qualité de vie, tout en faisant des économies, c'est possible !

Vous cherchez des solutions pour un logement plus agréable, plus économique : locataire ou propriétaire, des conseillers spécialisés étudient avec vous les solutions les plus adaptées pour retrouver du confort.

| Si...                                                                                          | Nous pouvons...                                                                               |
|------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------|
| Vos consommations énergétiques vous semblent élevées (électricité, gaz, eau...)                | Vous donner des conseils pour réaliser des économies.                                         |
| Vous avez des impayés, des coupures d'énergie.                                                 | Vous aider à trouver des solutions amiables avec vos créanciers.                              |
| Vous souffrez d'une sensation de froid, d'humidité, ne vous chauffez pas par manque de moyens. | Vous proposer un rendez-vous à domicile pour améliorer votre confort.                         |
| Vous avez besoin de connaître vos droits.                                                      | Vous accompagner dans vos démarches juridiques et dans une médiation avec votre propriétaire. |

POUR TOUT RENSEIGNEMENT :  
04 76 69 46 26  
pf.energie@ccas-grenoble.fr



Source : Site de la ville de Grenoble [En ligne]. Disponible sur : [www.grenoble.fr/48-le-ccas.htm](http://www.grenoble.fr/48-le-ccas.htm)  
(consultation octobre 2018)

## **ANNEXE 4 : Plateformes territoriales de lutte contre la précarité énergétique - Retours d'expériences et enseignements méthodologiques (février 2016)**

Les centres communaux d'action sociale (CCAS) sont en première ligne face à l'augmentation des situations de précarité énergétique. Ils sont de plus en plus sollicités pour des demandes d'aides financières suite à des impayés d'énergie ou d'eau (FSL et aides facultatives). Ils observent également des comportements de restriction de consommation d'énergie et des phénomènes de non recours aux aides. Au-delà des réponses d'urgence d'aide financière, les CCAS ont parfois des difficultés à orienter ces publics face à la multitude de dispositifs.

Les enjeux pour les CCAS sont donc de développer, en interne et en lien avec les acteurs locaux, des solutions durables aux situations de précarité énergétique, en agissant sur la maîtrise de l'énergie et la rénovation des logements, de renforcer le repérage des personnes qui ont des difficultés à payer leur facture d'énergie ou des comportements de restriction et de favoriser le recours aux aides existantes.

Dans cette logique, l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) a accompagné dès 2012 le CCAS de Grenoble et ses partenaires pour la conception et le lancement d'une plateforme de lutte contre la précarité énergétique. Dans l'idée de diffuser cette expérience auprès d'autres territoires, l'Ansa, l'Union nationale des centres communaux d'action sociale (Unccas) et le réseau CLER<sup>7</sup> se sont appuyés sur la démarche suivie avec le CCAS de Grenoble et sur les retours d'expériences des Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie (SLIME) pour accompagner quatre CCAS et CIAS dans la préparation et le lancement d'une plateforme précarité énergétique en 2015 : le CCAS du Mans, le CIAS de Sarlat Périgord Noir, le CCAS d'Armentières et le CCAS de Malaunay.

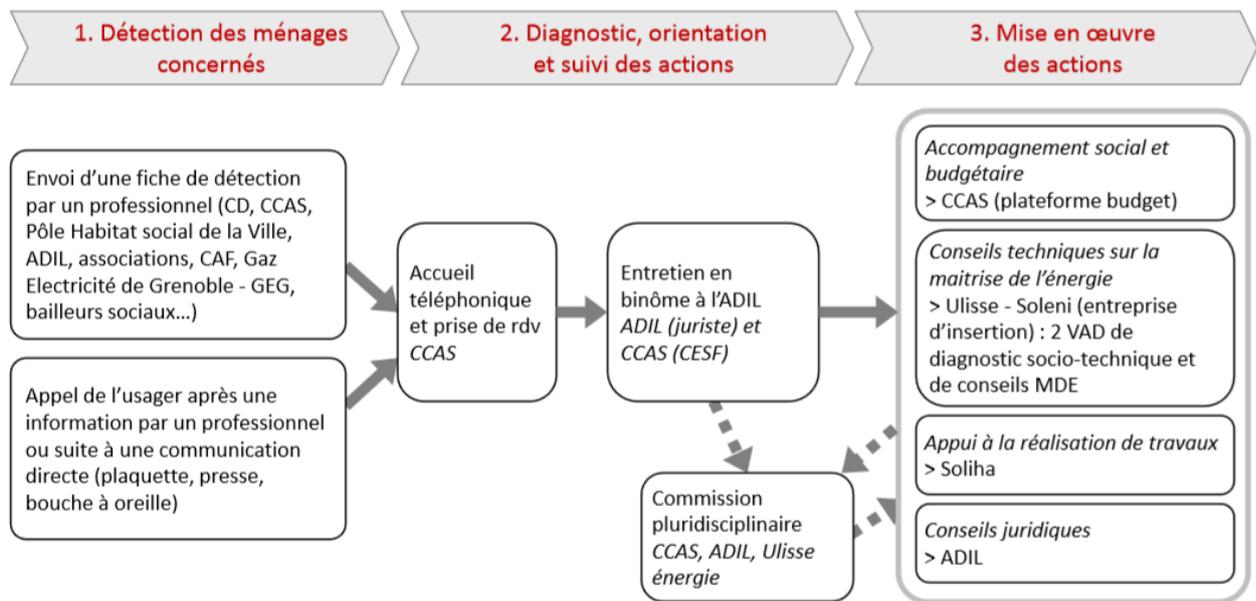
Cette note réalisée par l'Ansa s'appuie à la fois sur les retours d'expériences de ces cinq territoires porteurs de plateformes de lutte contre la précarité énergétique et sur les réflexions issues de trois journées de mutualisation, qui ont réuni en 2015 une dizaine de CCAS, CIAS et UDCCAS et des partenaires engagés sur ce sujet. Elle s'appuie également sur l'expertise de l'Ansa de conception de plateformes ou de services coordonnés dans d'autres domaines de la lutte contre la pauvreté.

Ce document a pour objectif de partager des enseignements utiles à d'autres territoires qui souhaiteraient renforcer leur action pour lutter contre la précarité énergétique, en présentant les questions qui se posent pour lancer une démarche de plateforme et les différentes options et modèles d'organisation retenus par ces cinq CCAS/CIAS, dont le modèle du SLIME.

---

7 Réseau CLER : Réseau pour la transition énergétique (anciennement Comité de liaison pour les énergies renouvelables) est une association française, agréée pour la protection de l'environnement, créée en 1984. Elle a pour objectif de promouvoir les énergies renouvelables, la maîtrise de l'énergie et plus largement, la transition énergétique.

## ■ Le fonctionnement de la plateforme



### Aide pour la lecture du schéma :

- ULISSE ENERGIE est une Entreprise d'Insertion portant le dispositif "SOLENI", un service d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie pour des ménages en précarité.
- SOLIHA - anciennement Réseau PACT et Réseau Habitat & Développement - est une association privée au service de l'habitat.
- VAD : Visite à domicile
- Conseil MDE : accompagnement personnalisé pour construire un projet d'efficacité énergétique et de conseils pour réaliser des économies d'énergie

Source : Agence nouvelle des solidarités actives. [En ligne]. Disponible sur : <https://www.unccas.org> (consultation octobre 2018)

## ANNEXE 5 : La plateforme grenobloise de lutte contre la précarité énergétique

La lutte contre la précarité énergétique, et spécialement l'éradication des 1,5 millions de passoires thermiques détenues par les ménages modestes est l'une des priorités du programme gouvernemental de rénovation énergétique des bâtiments.

Dans ce contexte, le Plan Bâtiment Durable a lancé à l'automne 2017 un appel à recensement des initiatives existantes et complémentaires de l'action déjà menée par l'Anah dans le cadre du programme Habiter Mieux.

Une cinquantaine de porteurs de projets ont répondu, certains projets étant spécialement imaginés à l'égard des publics les plus fragiles, d'autres étant plus généralistes mais pouvant concourir à la lutte contre la précarité énergétique. [...]

### Description du dispositif

◆ **Territoire concerné :** Grenoble

◆ **Type de structure porteuse du dispositif :**

- Publique       Publique avec sous-traitance       Publique  
 Privée (hors association)       Privée de type associative

◆ **Public visé :**

- Propriétaire occupant       Propriétaire bailleur       Locataire

◆ **Typologie de bâtiment concerné :**

- Parc privé       Parc social  
 Logement en copropriété       Logement individuel

◆ **Éléments du dispositif :**

- |                                                                                                           |                                                                                                  |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> Sensibilisation / Communication                                       | <input type="checkbox"/> Accompagnement personnalisé pendant le projet                           |
| <input checked="" type="checkbox"/> Repérage des ménages en situation de précarité énergétique            | <input type="checkbox"/> Délivrance de labels                                                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Première information personnalisée                                    | <input type="checkbox"/> Réalisation d'une action de maîtrise d'oeuvre (interne ou sous-traitée) |
| <input checked="" type="checkbox"/> Visite sur place                                                      | <input type="checkbox"/> Contrôle qualité des travaux du site                                    |
| <input type="checkbox"/> Réalisation d'une étude préalable                                                | <input type="checkbox"/> Partenariat développé avec des professionnels du bâtiment               |
| Si oui : <input type="radio"/> DPE <input type="radio"/> Audit                                            | <input type="checkbox"/> Mise en relation avec des partenaires sélectionnés                      |
| <input checked="" type="radio"/> Autre _____                                                              | <input type="checkbox"/> Accompagnement post-travaux sur l'usage du bâtiment                     |
| <input type="checkbox"/> Avant projet (analyse de devis, analyse de solutions techniques proposées, etc.) | <input type="checkbox"/> Accompagnement en cas de difficulté ou de litige                        |
| <input type="checkbox"/> Possibilité de garantie                                                          | <input type="checkbox"/> Prestation payant pour l'utilisateur                                    |
| <input checked="" type="checkbox"/> Conseil sur les solutions de financement                              |                                                                                                  |
| <input type="checkbox"/> Aide au montage des dossiers de financement                                      |                                                                                                  |
| <input type="checkbox"/> Subventions complémentaires sous conditions                                      |                                                                                                  |
| <input type="checkbox"/> Offre de financement interne (tiers-financement, etc.)                           |                                                                                                  |
| <input type="checkbox"/> Partenariat bancaire                                                             |                                                                                                  |

## **Présentation en quelques lignes du dispositif et du parcours client**

### **Objectifs**

Les objectifs de la construction d'une réponse territoriale dans la lutte contre la précarité énergétique sont de renforcer, par la coordination :

- la détection des situations de précarité énergétique, avérées ou imminentes, rencontrées par les habitants sur le territoire grenoblois
- l'orientation, sur la base d'un diagnostic partagé, vers les réponses appropriées aux différentes situations de précarité énergétique
- la mobilisation des actions existantes sur le territoire pour répondre aux différentes situations
- l'observation de la situation des ménages, et de leurs difficultés, face à cette problématique

### **Pour qui ?**

Les habitants de la commune de Grenoble qui se trouvent potentiellement dans une situation de précarité énergétique, qui ont été orientés vers la plateforme précarité et pour qui une fiche de détection a été transmise à la plateforme.

### **Pour quoi ?**

Réduire ou contenir la consommation d'énergie

- en intervenant sur les comportements et modes de consommation (incluant installation de petits équipements)
- en intervenant sur le bâti
- en accompagnant un déménagement pour un logement permettant une réduction des consommations ou une amélioration du confort
- en aidant le ménage à financer le remplacement d'appareils énergivores

Apporter des solutions pour payer les factures d'énergie

- en mettant en œuvre les tarifs sociaux
- en proposant des conseils et/ou un accompagnement sur la gestion du budget du ménage
- en mobilisant des aides financières

Augmenter les revenus disponibles des ménages

- en vérifiant et/ou en activant l'ouverture des droits
- en orientant vers les dispositifs d'insertion professionnelle

### **Entretien du diagnostic**

Ils sont réalisés par le binôme référent de la plateforme :

Le binôme aura pour missions de :

- recevoir le ménage pour établir avec lui un diagnostic de situation. L'entretien est formalisé sous la forme d'une fiche de diagnostic. Il durera en moyenne 1 heure
- collecter auprès des partenaires d'éventuelles informations complémentaires permettant de préciser la situation du ménage au regard de la précarité énergétique (actions déjà entreprises etc.)
- informer le ménage des suites de l'entretien : un passeport précarité énergétique sera remis à la personne afin qu'elle dispose en permanence des éléments liés à son dossier et puisse transmettre les informations essentielles à tout professionnel.
- s'il est en mesure de le faire, le binôme propose immédiatement au ménage une orientation vers une ou plusieurs actions. Si un temps de concertation est nécessaire (entre le binôme ou avec la commission partenariale), le binôme informe l'utilisateur qu'il sera recontacté en précisant les délais et un éventuel passage en commission pour définir un plan d'action pour

- la personne
- transmettre les informations appropriées aux acteurs concernés par les orientations

Le passeport précarité comprend tous les documents utiles et à minima :

- la fiche de détection
- la fiche de diagnostic
- la fiche actions

Une visite à domicile pourra être déclenchée à ce stade.

Source : *Lutte contre la précarité énergétique - Un premier recensement de dispositifs complémentaires au programme « Habiter Mieux »* [En ligne]. Disponible sur : [www.planbatimentdurable.fr](http://www.planbatimentdurable.fr) (consultation octobre 2018)

## **ANNEXE 6 : Quelques chiffres sur le fonctionnement de la plateforme de lutte contre la précarité énergétique**

### **Les partenaires du dispositif**

La plateforme coordonne l'action de plusieurs partenaires publics et privés, aux compétences complémentaires. Des prescripteurs qui repèrent les personnes :

- Les services du CCAS de Grenoble
- Les travailleurs sociaux du Département de l'Isère
- Le service recouvrement de GEG.

Un partenaire historique qui consacre du temps de travail et met à disposition des locaux: l'ADIL (Agence Départementale d'Information sur le Logement), fait des permanences une demi-journée/ semaine avec les Conseillers en économie sociale familiale (CESF) du Pole Inclusion Financière pour qualifier le type de problème : est-ce de la précarité énergétique ? de l'indécence ? de l'insalubrité ?

### **Des financeurs soutiens historiques : GEG et la CCIAG (Compagnie de Chauffage)**

Des partenaires qui assurent la partie technique de l'accompagnement autour de la précarité énergétique :

- SOLIHA : accompagnement technique aux travaux pour les propriétaires occupants
- l'entreprise d'insertion ULISSE ENERGIE (dispositif SOLENI) qui fait des diagnostics socio-techniques pour le compte du CCAS et qui a su développer une expertise utile pour les ménages.

### **Quelques chiffres sur la plateforme précarité énergétique**

L'activité globale de la plateforme a évolué en 2017 grâce à l'augmentation des prescriptions, notamment via le service recouvrement de GEG. On observe ainsi une hausse des orientations et un taux de transformation identique à celui de l'année 2016. Sur cette période, 24 permanences ont été assurées par un conseiller économie sociale et familiale du CCAS de Grenoble et une juriste de l'ADIL afin de recevoir le public orienté par les partenaires prescripteurs.

### **Enjeux et perspectives sur le dispositif**

Aujourd'hui, ce dispositif fonctionne bien et mérite d'être plus connu afin que plus de ménages puissent en bénéficier. La plateforme doit aussi répondre à plusieurs enjeux :

- Repérer au mieux les ménages, qui n'ont parfois pas conscience de subir une situation de précarité énergétique. En ce sens, les services du CCAS travaillent de manière très étroite avec le service de recouvrement de GEG afin de proposer un appui aux ménages en difficultés.
- Travailler l'articulation avec les autres dispositifs et notamment avec celui du Conseil départemental et son Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter mieux ».
- Former les différents intervenants et notamment les travailleurs sociaux prescripteurs sur les impacts sociaux, économiques et écologiques des questions de précarité énergétique.

Source : *Dossier de presse. Présentation du dispositif Plateforme de lutte contre la précarité énergétique. Mercredi 16 janvier 2019, 13h CCAS de Grenoble.* [En ligne]. Disponible sur : [www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr) (consultation septembre 2019)